

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

N° 309 /PCM/MI.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

SOMMAIRE
NOMINATION.

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ,

SECRET

ARTICLE 1er.-M. GANFON Symphorien, Chef de Bureau Principal du Cadre Supérieur des Chemins de Fer du Togo, actuellement Chef d'Arrondissement de Bassila est nommé Sous-Préfet de Savalou.-

ARTICLE 2°.-Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistra, publié et communiqué partout où besoin sera./.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PORTO-NOVO, LE 7 NOVEMBRE 1960
LE PREMIER MINISTRE

AMPLIATIONS :

CHRONO I
JORD I
EP 3
PRESIDENCE 15
M.I. 5
S/P.DJOUGOU 2
S/P.SAVALOU I
Ar.BASSILA I
TRESOR I
C.D... I
C.F. I
INFO I
INTERESSE I

M. ROUNA.

H. M A G A.